



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

PRESENTS :

SORDET Eric, Maire
EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth
MARCHETTO Jocelyn, CAIRE Marie-Christine
BOUTEILLER Martine, LAPALUS Patrick, POLETTE François, PATRIARCHE Joël,

Absent excusé : MARTINS Antonio

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 28 octobre 2021 :

- Acoustique de l'ancienne salle de classe : les travaux débuteront le 3 décembre 2021
- Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération : Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'un lien est disponible sur le site de la Communauté d'agglomération pour visionner le rapport.
- Avancement du projet de construction du bâtiment annexe à la Mairie
- Terrain multisport : choix des couleurs
- Monsieur POLETTE a obtenu un devis de 17 000€ pour l'achat d'une tondeuse.
- Pot de fleurs cassé : Elisabeth FLAJOLLET a commandé un nouveau pot auprès des établissements « La rose d'or » à Meursault. Il sera remboursé par la société HEXAÔM propriétaire du camion qui l'a endommagé.
- La plaque d'égout Rue du Champ Guillaume bouge à chaque passage de véhicule.
- Correspondant Défense : Monsieur EYMANN Alain a confirmé accepter les fonctions.

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) REHABILITATION ET EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE MEURSAULT

Il est procédé à une consultation du public sur la demande déposée par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte&Sud (CABCS) en vue d'obtenir une décision d'enregistrement pour un projet de réhabilitation et extension de la déchetterie située sur le territoire de la commune de Meursault.

Cette consultation se déroulera en Mairie de Meursault pendant 4 semaines du mardi 23 novembre 2021 au mardi 21 décembre 2021.

La commune de TAILLY étant comprise dans le périmètre à l'intérieur duquel une publicité doit être donnée à cette procédure, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour formuler son avis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à ce projet.

3°) VEOLIA Contrat pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux incendies

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de contrat pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux incendie.

- **Objet du contrat** : Le contrat a pour but de définir les conditions dans lesquelles sont exécutées les différentes prestations relatives à l'analyse du risque incendie ainsi qu'au contrôle technique et à la maintenance des poteaux incendie. La réalisation d'une analyse du risque incendie permet de déterminer le niveau de risque de chaque zone du périmètre de la collectivité selon cinq niveaux.
- **Analyse du risque incendie (optionnelle)** : Cette prestation est réalisée après acceptation du devis par la collectivité.
- **Contrôle technique des poteaux incendie** :
 - **Contrôle débit et pression** : Mesures de débits réalisés sous 1 bar de pression résiduelle. Mesures de débit maximal
- **Contrôle fonctionnel des poteaux d'incendie** : La collectivité souhaite que l'ensemble des poteaux d'incendie soit vu chaque année, il s'agit donc de réaliser à minima un contrôle fonctionnel.
- **Maintenance corrective des poteaux d'incendie** : Un inventaire mis à jour sur la conformité de chaque poteau d'incendie inspecté est remis à la Collectivité. L'inventaire est accompagné d'un devis relatif aux actions de maintenance corrective nécessaire sur les poteaux d'incendie.
- **Travaux sur les poteaux d'incendie** : Le prestataire fournit également des prestations supplémentaires sur demande expresse de la commune.
- **Rémunération du prestataire** : La collectivité lui verse une rémunération forfaitaire annuelle de 330.07€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le contrat pour la maintenance et le contrôle des poteaux d'incendie et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat.

4°) VOIRIE « LE CLOS DU CHATEAU »

La commune se portera acquéreur de l'impasse du clos du château pour l'euro symbolique à la fin des travaux d'aménagement de la voirie.

La Mairie avait demandé au géomètre un devis pour l'installation d'un nouveau lampadaire. C'est l'entreprise MAREY qui a transmis un devis d'un montant de 4 250€ H.T.

Monsieur Le Maire a été contacté par cette entreprise pour avoir une décision rapide pour ces travaux car il voulait les réaliser en même temps que la voirie. En concertation avec le 1^{er} Adjoint, Monsieur Le Maire n'a pas accepté ce devis trop élevé.

5°) PAROLE AUX RESPONSABLES DE COMMISIONS

- **Vie Associative** :
 - ***repas des anciens** : dimanche 28 novembre 2021, 37 personnes sont inscrites
 - ***Noël des enfants** : organisation comme l'année précédente sans Père Noël
L'entreprise LANTANA a proposé des sapins de Noël pour le village : il va être demandé aux enfants du village de les décorer puis il sera procédé à une élection du « plus beau sapin » afin de récompenser les enfants qui auront participé à cette animation.
Pour les cadeaux de Noël, il a été décidé cette année d'acheter des livres pour les enfants
- **Environnement, entretien du village** :
 - Benne à verre, papier : la plateforme a été nettoyée.
 - Des déchets ménagers ont été trouvés au pied des bennes avec mention de nom de personnes et de leur adresse. Il a été décidé de

porter plainte et de le faire désormais systématiquement quand cela était possible.

- Camion de dépannage garé sur le trottoir Rue de la Boutière : la gendarmerie s'est déplacée et a constaté que le camion ne gênait pas la circulation. Il a été convenu de procéder à une réunion avec toutes les parties concernées et de convier également la gendarmerie sur place.
 - Lumière parking de la Mairie : elle est souvent allumée. Il convient de faire revenir l'électricien pour revoir le réglage.
 - Plantation des hortensias Rue des eaux : Pierre CLAIRET, notre cantonnier, aidera Mr GUENIFFEY à les planter.
 - Les gens Rue Cordeillot ont demandé à Pierre d'aller nettoyer le fossé qui était plein de feuilles
- Voie douce : Mr MARCHETTO a renvoyé un message à Monsieur FAIVRE qui est resté sans réponse.
 - Vœux du Maire : prévus pour le 28 décembre 2021 à 19 h00 si les conditions sanitaires le permettent
 - Convention neige à renouveler
 - Le 15 janvier 2022 à 11 h 30 à Corcelles-les-Arts : pot de départ à la retraite de Dominique MANSOT

8°) QUESTIONS DIVERSES

Aucune

Prochain Conseil Municipal le jeudi 6 janvier 2022 à 18 h 30

oooooooooooooooooooooooooooo